

## INFORMATION GENERALE – SPECTACLE VIVANT AU PAVE D'ORSAY

L'association Le Pavé d'Orsay a pour objet de favoriser l'intégration des artistes dans le paysage culturel, en leur permettant de faire découvrir leur œuvre au public, avec la mise à disposition de la salle du Pavé d'Orsay au 48 rue de Lille, Paris 7.

Le Pavé d'Orsay fonctionne en tant que galerie d'art en journée, avec la possibilité d'accueillir cours et spectacle vivant en soirée dans sa salle d'environ 50 places assises.

L'association n'achète ni ne coréalise les concerts et spectacles mais met à disposition la salle en contrepartie d'une contribution de 125€.

### AMBIANCE

Le Pavé d'Orsay est particulièrement adapté aux musiciens ainsi qu'aux projets d'arts de la scène cherchant un lieu atypique pour présenter un showcase dans un format scénique limité, tablant sur le concept d'un concert intimiste avec de l'art aux murs. Petites tables rondes et chaises sont disponibles pour un spectacle en format « cabaret »

NB Les expositions étant programmées au moins 6 mois à l'avance, il ne nous est pas possible d'associer de l'art visuel autre que l'exposition en cours avec une soirée de concert.

### SELECTION de la programmation

Une proposition de spectacle peut être faite à tout moment.

Elle doit comporter :

- Une biographie de ou des artistes comportant une présentation du projet.
- Un lien d'écoute ou visionnage de la musique ou spectacle concernée, en live si possible.

Les propositions sont examinées par un comité de sélection.

Les artistes sont sélectionnées en fonction de leur intérêt, les possibilités offertes par l'espace et leur adéquation à la vision artistique du Pavé d'Orsay. La décision du comité de sélection est définitive et ne pourra en aucune façon être discutée.

### HORAIRES

Mise à disposition du lieu à partir de 18h30, les expositions fermant à 18h.

Fin du spectacle à 22h30.

Sortie et dispersion du public à 23h maximum.

Le quartier étant résidentiel, nous devons respecter ces horaires.

### CONDITIONS FINANCIERES

Afin de bénéficier des locaux gérés par l'association du PAVE D'ORSAY, l'ARTISTE doit être membre de cette association.

Conditions pour la première utilisation des locaux dans une année :

Cotisation 25€ et contribution aux frais de fonctionnement de l'Association du PAVE D'ORSAY - 100€.

Conditions pour d'éventuels événements supplémentaires au cours d'une même année :

Contribution aux frais de fonctionnement et de location - 125€.

La somme globale ne change pas, simplement son attribution.

Si l'ARTISTE met en place une billetterie, il en est propriétaire et responsable. La recette de la billetterie est donc pour L'ARTISTE. La billetterie peut être tenue sur place soit par l'entourage de l'artiste, soit par un membre l'équipe du Pavé, selon le besoin.

Si L'ARTISTE souhaite un système de réservation/prévente en ligne, il doit le mettre en place lui-même. Le Pavé d'Orsay ne peut pas en être responsable.

Si l'ARTISTE décide d'une entrée libre, il peut faire circuler un "chapeau" à la fin du concert et garder l'entièreté de son contenu.

#### PROMOTION

Le spectacle est annoncé sur le site du Pavé d'Orsay, la page Facebook, Instagram et dans les e-news du Pavé d'Orsay.

A cet effet L'artiste doit fournir un mois précédent l'événement :

- photo pour la publicité web.
- heure du concert
- site internet de l'artiste, page artiste Facebook
- prix des places
- contact/lien pour réservation si besoin.

Si l'artiste fait imprimer des flyers et des affiches, il peut envoyer 30 flyers au Pavé d'Orsay.

#### MATERIEL

LE PAVE D'ORSAY met à disposition de l'ARTISTE le matériel disponible sur place.

- Matériel son basique (fiche technique sur le site) lumière et vidéo avec une mise en place par l'équipe du Pavé d'Orsay, en présence de et avec l'aide de l'artiste
- Clavier numérique
- Petites tables rondes et chaises

Si le matériel du Pavé d'Orsay n'est pas suffisant l'artiste peut amener son propre matériel.

#### OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

Les déclarations salariales & taxes du spectacle (SACEM, CNV), l'organisation du transport, restauration, hébergement, sont à la charge de L'ARTISTE, le Pavé d'Orsay n'étant pas employeur de l'artiste ou de son personnel.

#### BAR :

Le bar est tenu, alimenté et géré par l'équipe du PAVE D'ORSAY. L'association en conserve la recette du bar qui servira à couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Toute personne membre de l'association et ayant acquitté sa cotisation pourra bénéficier des ventes du bar.

#### VENTE DE PRODUITS




L'ARTISTE pourra vendre ses produits dérivés pendant l'événement (enregistrement, T-Shirt, merchandising) et gardera l'entièreté de la recette provenant de ces ventes.

#### ASSURANCE :

L'ARTISTE s'engage à souscrire une police d'assurance, personnel et matériel de spectacle, pour les risques lui incombant.

Le Pavé d'Orsay 48 rue de Lille, 75007 PARIS [lepavedorsay@gmail.com](mailto:lepavedorsay@gmail.com) Site [www.lepavedorsay.com](http://www.lepavedorsay.com)  
No RNA : W751188713 - J.O. 20080048 N° 1642 - Asso exonérée de TVA selon l'article 261-7-1° du CGI

## L'ENGAGEMENT DU PAVE D'ORSAY

	
<p>Ce que nous vous proposons</p> <p>La mise à disposition d'une belle espace équipée et abordable</p> <p>Le soutien d'une équipe de bénévoles expérimentés pour vous accompagner dans la préparation et la mise en place de votre événement</p> <p>La diffusion des informations sur notre site, newsletter, Instagram et Facebook</p>	<p>Ce que nous ne pouvons pas garantir</p> <p>Un nouveau public nombreux</p> <p>La visite des journalistes/professionnels du spectacles</p> <p>La renommée instantanée</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>C'est pourquoi en tant que bénévoles nous comptons aussi sur vous, l'artiste, pour travailler vos réseaux et vos contacts.</p>

<p><u>RECEVOIR NOTRE NEWSLETTER</u></p> 	<p><u>NOUS SUIVRE SUR INSTAGRAM</u></p>  <p>LEPAVEDORSAY</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------